

# C de n seil de Quartier

**Votre  
compte  
rendu**

**RÉUNION DU JEUDI 17 MARS 2022** - Groupe scolaire Les Marendiers

## LES MARENDIERS



**CHRISTOPHE RUIZ**  
Coprésident habitant



**AMANDINE GAILLARD**  
Coprésidente élue

### > Échange avec la police municipale

- **Vitesse excessive sur le tronçon de route Pierre Mendès France – rue du Puits Vieux.** Certains automobilistes utilisent ce tronçon (avec passage des deux ronds-points) à une vitesse excessive, sans parler des rodéos de fin de semaine.

> **Zone 30 sur ce tronçon** : quelles sont les possibilités ? Un panneau ne suffit pas, il faut adapter l'aménagement. Une étude plus large devra être faite avant de lancer une analyse. Lorsque des comptages sont faits on remarque que 85% des automobilistes roulent même au deçà des vitesses autorisées.

> **Rodéo tout engin** : c'est un autre problème. Les caméras permettent parfois de repérer les contrevenants et à verbaliser, voire immobiliser les motos. Il faut des images qui identifient formellement le conducteur.

> **Point caméras** : la caméra de surveillance ne peut pas verbaliser la vitesse. La vidéo verbalisation ne fonctionne que pour le stationnement gênant. Une caméra couvre la zone Grisard / Puits-Vieux / Mendès-France.

- **Rues Cuvier et Descartes** : le stationnement n'est pas respecté aux emplacements prévus. Il faut appeler dès que la situation le nécessite.

- **Stationnement côté droit de la rue du Grisard à partir de la rue Jules Ferry (direction Le Fort)** : les véhicules qui stationnent rendent la chaussée étroite. Un panneau a été posé, des verbalisations ont été faites. Un nouveau signalisation sera fait pour que des patrouilles soient effectuées.

- **Rue Jules Ferry, stationnement systématique malgré l'interdiction dans les zones marquées d'une croix** : la pose d'un panneau stationnement gênant sauf service public est envisagé.

- **Le stationnement en zone bleue n'est pas respecté** malgré un contrôle régulier des ASVP sur la zone.

- **Les feux de végétaux sont interdits** : pour des raisons de pollution (l'amende peut aller jusqu'à 450 €). Ne pas hésiter à les signaler.

- **Rue de la Croix Rousse** : la circulation à vélo est compliquée. Il est nécessaire de réfléchir à ce qui serait possible d'aménager pour améliorer la sécurité des cyclistes.

- **Tirs de mortier à Ménival et ailleurs** : certaines fois les appels portent leurs fruits, des stocks sont parfois saisis. Il faut continuer d'appeler la police municipale au 04 78 20 00 95.

Pour signaler un problème sur l'espace public (route abîmée, travaux non signalés...), rendez-vous sur la plateforme **toodego.com**

### > Bilan du défilé des lumières

- **Fête des lumières** : les familles ont apprécié le retour des animations. Les trois défilés animés ont convergé jusqu'à la placette du centre commercial Ménival sur laquelle une collation leur a

été servie par les conseillers de quartier de Ménival/la Cordière et des Marendiers.

- **Concours « Saint-Priest en lumières »** Plusieurs participants ont illuminé balcons, maisons et jardins pour animer les rues de la Ville et les récompenses ont été remises aux lauréats le 17 février dernier.

### > Visite de terrain espaces verts du rond-point rues du Puits Vieux / André de Chenier

Le service espaces verts va planifier une intervention de fleurissement de l'îlot.

### > Panneaux de fibre optique

La Ville a interpellé l'ARCEP qui est l'autorité de régulation des communications pour qu'elle se saisisse des problèmes rencontrés avec les opérateurs. À la demande de la Ville, une enquête a été ouverte le 15 octobre 2021 et elle s'est terminée le 15 février 2022. Celle-ci a permis de recenser toutes les réclamations des habitants et de les envoyer à l'ARCEP. Un plan de réhabilitation des armoires est en cours.

- **La Ville a signé un arrêté** afin que tous les techniciens s'enregistrent sur une plateforme en ligne avant d'intervenir sur une armoire (37 points de mutualisation) ou autres.

- **XP Fibre sera sanctionné financièrement** car à ce jour 40% de la fibre est non fonctionnelle sur Saint-Priest et le taux de panne a été multiplié par 10.

### - Autres constats :

Il y a eu plus de 100 plaintes détaillées à l'ARCEP depuis la mise en place. Une instruction se déroulera aux environs de juin / septembre 2022. Pour répondre à notre demande express, XP Fibre devra donc renforcer ses effectifs sur 2022/2023 afin d'avoir deux types d'équipes ; celles pour les réparations et celles pour la remise en conformité des 37 points de mutualisation.

### > Autoroute A46 nœud de Manissieux

Le 4 mars dernier, une quinzaine de maires s'est réunie à la mairie de Saint-Priest, résolue à hausser le ton auprès de l'État après sa décision de poursuivre le projet de réaménagement de l'A46 sud. Les élus demandent son arrêt ainsi que des relevés de pollution le long de l'autoroute et de la Rocade Est.

### > Action droits et responsabilités au collège Boris Vian

Cette action menée en partenariat avec la Ville, l'association le Mas, les collègues et les conseillers de quartier, a permis d'aborder avec les élèves des questions comme le droit des enfants, la famille, la justice des mineurs et de les sensibiliser sur la question des incivilités aux abords des établissements. L'action sera reconduite dès la rentrée prochaine.

### > Point groupes de travail

#### - GT événementiel

L'année 2022 va être une année exceptionnelle pour les 8 conseils de quartier, ils fêteront avec vous leurs 20 ans d'existence ! Pour le secteur des Marendiers, il est prévu une balade ludique, le 17 juin au soir, sous un format jeu de piste, autour du secteur en conviant les familles à rejoindre les conseillers de quartier, à l'initiative de cette action.

#### - GT biodiversité

Pour les années à venir, la Ville a la volonté de concentrer ses efforts sur le maintien et le développement de la biodiversité. Suite aux balades qui ont été organisées par le service développement durable, de nouvelles plantations verront le jour sur les prochains mois.

### - GT boîte à lire

La boîte à lire, implantée au niveau de la rue Jean de la Bruyère, fonctionne bien. Il est demandé au conseil de quartier de vérifier régulièrement son contenu.

#### - Commission antennes relais

Les conseillers de quartier et les associations présentes sont informés des avancées technologiques. Ils émettent des avis sur les propositions d'implantations faites par les opérateurs des antennes relais destinées à déployer la 5G.

### > Informations diverses

- **Nids de frelons** : malgré les signalements, les nids sont toujours là. Les services de la Ville font intervenir une société pour traiter les nids de frelons. Une affiche atteste que l'intervention a été effectuée et que le nid a été traité. La dépose de ces nids se fait périodiquement par la Ville qui regroupe les interventions. N'hésitez pas à continuer à signaler la présence d'un nid, où que vous soyez.

- **Demande de plan incliné à l'entrée de l'aire de jeux en bois au Parc du Fort** : les conseillers de quartier relancent la Ville concernant cette demande.

- **Un projet de réaménagement au niveau du parvis du collège Boris Vian était à l'étude** : opération suspendue dans l'attente du retour des analyses réalisées par la Métropole sur les collèges de la commune.

### > Aménagements réalisés

- **Rue du Grisard** : reprise des cadres d'arbres (entre le collège et le giratoire), création d'un plateau traversant pour l'accès au collège, mise aux normes des quais de bus (arrêts du collège).

- **Rue du Puits Vieux** : remplacement de cadres d'arbres sur le trottoir par du stabilisé.

- **Rue Jean de la Bruyère** : reprise des marquages au sol.

- **Rue Arthur Rimbaud** : limitation à 30 km/h.

- **Rues Jules Ferry et Croix Rousse** : mise aux normes de quais de bus.

### > Nouvelle charte pour l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron

La nouvelle charte 2022-2027, qui constitue

une évolution et un élargissement des chartes précédentes, sera signée au mois de mai. Le préfet a remercié toutes les associations et les élus pour le travail accompli. Le statut de ce document est basé sur des textes de recommandations pour l'adoption et le respect de bonnes pratiques. Thierry Arzac, habitant des Marendiers et Président de Lucona, Sophie Vergnon, adjointe au maire à l'écologie et à l'environnement, et Corinne Vincent, habitante des Marendiers, conseillère de quartier et représentante de l'AILF présentent les avancées obtenues :

#### - Limitation du nombre de mouvements annuels à 75 000 au lieu de 80 000.

Une part importante de ces mouvements est liée à la formation des pilotes. Le gestionnaire s'engage à ne plus accueillir de nouvelles écoles de pilotage.

- **Restrictions des horaires des tours de piste d'entraînement sur ceux d'été (du 01/04 au 31/10)**. Plus de vols en semaine entre 12h et 14h et après 19h, les samedis avant 9h et à partir de 12h, les dimanches et jours fériés toute la journée. Toute l'année, comme dans la charte précédente, les tours de piste comprennent 3 avions en simultané au maximum.

- **Contrôle des trajectoires** : des relevés pourront être faits à l'aide d'un outil de monitoring. Des balises seront à nouveau installées pour évaluer les nuisances sonores générées par l'aéroport.

#### - Autre point :

> Seuls seront autorisés des appareils classés Calypso A (Indice de performance sonore égal ou supérieur à 60 db).

> Les autres avions seront interdits de tours de piste. Une tolérance en semaine pour les vols bas sera autorisée car obligatoire pour la formation des pilotes.

> Les 5 piaggios (dont 2 basés à Bron) détiennent tous les agréments.

> Concernant Oyonnais (transports sanitaires d'organes), les négociations pour limiter les vols de nuit portent leurs fruits, de grosses évolutions sont constatées.

> Le Pilatus relève de l'aéroport de Corbas et ne fait donc pas partie de la charte de l'aéroport de Lyon-Bron.

> Des avions électriques arriveront peu à peu sur le marché mais il a été négocié que leurs mouvements seront comptabilisés dans les 75 000 prévus par la charte.

VILLE DE  
**SAINT-PRIEST** ▶

#### Contact mairie « Conseils de quartier » :

Marc Giangreco

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : [democratilocale@mairie-saint-priest.fr](mailto:democratilocale@mairie-saint-priest.fr)

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

### Le Conseil de quartier « Les Marendiers » c'est...

20 Conseillers de quartier (membres du bureau en

gras) : ALISON A., ARHROR Y., BIED M.-O., COULON C.,

D'AGOSTINI M.-H., DERDERIAN A., DERKAOUI M., DURAND P.,

GUILLAUD M., HONORE A., MARANO M., PONTIER J.-L.,

PREVOST B., RAOULX C., REGAL S., RUIZ C., VALDELIEVRE V., VERISSEL A., VINCENT C., VITO M.

